



Numéro : 2022-04

## Délégation de pouvoir – Structure organisationnelle

En vertu du Projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, qui a eu pour effet de modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités*, je soussigné, **Mark Sutcliffe**, maire de la Ville d'Ottawa, délègue par la présente au directeur municipal le pouvoir de déterminer la structure organisationnelle de la municipalité, conformément à l'alinéa 2 du paragraphe 284.13(1) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

Ce pouvoir délégué n'inclut pas le pouvoir de nommer le prochain directeur général, Planification, Immobilier et Développement économique de la Ville d'Ottawa.

Cette délégation de pouvoir entre en vigueur le 21 décembre 2022.

Fait à Ottawa, ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

*Original signé par*  
*Mark Sutcliffe*

---

Signature du maire  
Mark Sutcliffe

*Original signé par*  
*Michèle Rochette au nom de*

---

Signature du greffier municipal  
M. Rick O'Connor